



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## pilules contraceptives

Question au Gouvernement n° 687

### Texte de la question

#### PILULES DE TROISIÈME GÉNÉRATION

M. le président. La parole est à Mme Sylviane Bulteau, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Sylviane Bulteau. Madame la ministre de la santé, l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé a publié aujourd'hui une étude de pharmaco-épidémiologie. Sur dix ans, le nombre d'accidents thromboemboliques veineux, attribuables aux différentes générations de pilules contraceptives est estimé à 2 500 par an, dont 1 750 - soit une majorité - liés aux pilules de troisième et quatrième générations. Ces accidents peuvent malheureusement se compliquer d'embolies pulmonaires, potentiellement fatales.

J'entends les inquiétudes de certaines jeunes femmes et de certains parents, mais je veux rappeler l'importance de la contraception, que ce soit en termes de santé ou de droits des femmes. La contraception représente un progrès majeur pour les femmes. Ce droit, elles - nous - l'avons conquis de haute lutte ; ce droit, nous souhaitons toutes et tous qu'il puisse s'exercer dans les meilleures conditions possibles.

Vous y avez montré votre attachement, madame la ministre, en décidant le remboursement à 100 % des contraceptifs des mineures dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013.

Vous avez su, depuis votre nomination, agir rapidement en conséquence. Vous avez ainsi présenté un plan d'ensemble pour une juste contraception. Vous avez rappelé à juste titre que les pilules sont des médicaments et que vous étiez résolue à ce que chaque femme ait accès à la contraception qui lui convient.

Madame la ministre, quelles actions entendez-vous mener pour assurer la sécurité de toutes les femmes, tout en rétablissant leur confiance dans la contraception ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Madame la députée Sylviane Bulteau, depuis plusieurs mois, j'ai donné des recommandations afin de limiter la prescription des pilules de troisième génération, pour lesquelles des études montrent que les risques sont plus importants que pour les pilules de première et deuxième générations. Je me réjouis de constater que ces recommandations sont suivies d'effets : les prescriptions de pilules de troisième génération ont diminué d'environ 35 %.

Dans le même temps, j'ai engagé une politique axée sur trois principes : la vigilance d'abord, qui repose sur la réalisation d'études épidémiologiques, à laquelle s'est attelée l'Agence du médicament ; la transparence ensuite, car il est indispensable que les données disponibles soient communiquées au public - comme nous venons de le faire ce matin ; la confiance enfin, qui implique de dire et redire aux femmes de ne pas interrompre leur contraception sans consulter un professionnel de santé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SRC et GDR.*)

Nous devons nous engager fortement pour que la contraception reste la conquête qu'elle a été pour les femmes et pour l'ensemble de la société. C'est un acquis qu'il ne faut pas fragiliser. (*Mêmes mouvements.*)

Dans cette perspective, une grande campagne de communication va être lancée entre fin mai et début juin, pour rappeler les atouts et les apports de la contraception, et indiquer qu'il existe plusieurs types de contraception, adaptés à chaque femme, selon son histoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylviane Bulteau](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 687

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 mars 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 mars 2013](#)